



Abus de confiance envers un compagnon.

Par Visiteur

Voilà mon pb il y a a peu près un an j'ai vécu avec un homme qui est venu s'installer chez moi et qui après avoir profité au maximum de ma faiblesse vu que je venais de sortir d'un deuil m'a fait faire un crédit voiture auprès de la banque. La voiture est à mon nom, la carte grise était au début à mon nom il me l'a fait changer à son nom. Il paye l'assurance; Il était convenu qu'il me paye tous les mois (pendant 3 ans) le crédit ... il a même signé un papier me disant qu'il allait me payer. La il ne répond meme plus a mes mails, et ne me paye plus du tout. Je me retrouve avec un crédit sur plus de 2 ans encore de 190 Euros avec un salaire de 1200 euros ca me fait énorme d'autant plus que je suis toute seule. Que dois je faire ?????

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Que dois je faire ?????

Etant donné que vous êtes en possession d'une reconnaissance de dette vous pouvez saisir le tribunal d'instance afin d'intenter une action en recouvrement contre ce monsieur.

Cordialement

Par Visiteur

Pouvez vous me donner plus d'info. La reconnaissance de dette écrite à la main est t'elle valable. Vais je payer des frais auprès du tribunal d'instance ??

Par Visiteur

Madame

La reconnaissance de dette écrite à la main est t'elle valable.

En principe oui la reconnaissance de dette est valable si elle est précise notamment sur l'identité des parties, le montant de la dette et les modalités de remboursement.

Cette reconnaissance permettra de prouver qu'il s'agissait bien d'un prêt et non d'un don car en principe entre concubins il existe une présomption de libéralités.

Vais je payer des frais auprès du tribunal d'instance ??

En toute logique non puisque vous ne prenez pas d'avocat.

Cordialement